

**COMPTE-RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JANVIER 2015**

Absents excusés : MM. DELABARRE, PASQUETTE, JOURDAN

AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG : VALIDATION AVANT-PROJET ET DE L'AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE

L'architecte du projet présente un estimatif de travaux à hauteur de 480 100 € HT.

Pour rappel, la consultation de maîtrise d'œuvre avait été lancée avec un estimatif de travaux à 350 000 € HT (sans les réseaux).

L'architecte retenu se rémunère toujours sur un pourcentage de travaux (3.96% en l'espèce).

Le maître d'œuvre, sur cette base estimative de travaux, est rémunéré par forfait provisoire de 13 860 € HT (350 000 € HT x 3.96%).

Le CCAP du marché (cahier des clauses administratives particulières) prévoit la fixation d'un forfait définitif à la phase avant-projet (estimation financière plus précise), toujours en fonction de l'estimation des travaux.

L'estimation passant à 480 100 € (intégration des réseaux), le nouveau forfait serait de $480\,100 \times 3.96 = 19\,011.96$ €, soit une augmentation de rémunération de 5 151.96 € HT.

Le conseil autorise M. le Maire à signer l'avenant au contrat.

AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG : PROJET CONSTRUCTION TOILETTES PUBLIQUES

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil que, dans le cadre de l'aménagement du centre-bourg, les toilettes publiques existantes, compte tenu de leur vétusté et de leur difficulté d'insertion paysagère dans le nouveau projet, doivent être démolies.

Il convient, dès lors, de déterminer si le conseil tient à s'engager, en parallèle, dans la construction de nouvelles toilettes, un coût qui viendrait s'ajouter au financement déjà important de l'aménagement.

Après échange, il serait proposé une construction « en dur » de toilettes publiques d'environ 6m² répondant aux normes actuelles d'accessibilité (1 toilette handicapé, 2 urinoirs, 2 lave-mains). Les toilettes seraient rallongées d'un appentis semi-ouvert de 8-10m² (passage ouvert d'1m²⁰), lieu de rassemblement pour les jeunes au cœur du Bourg.

L'estimation de l'ensemble du projet serait de l'ordre de 35 500 € HT avec la démolition des anciennes toilettes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le projet.

PARTICIPATIONS AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2014-2015 DU GROUPE SCOLAIRE PUBLIC JACQUES PREVERT DE ST BRICE EN COGLES

Monsieur le Maire présente la demande de participation aux charges de fonctionnement de l'école publique de St-Brice-en-Coglès pour l'année 2014-2015, soit

- **Ecole publique de St Brice en Coglès :**
 - 2 enfants en primaire x 297.37 € =594.74 €
 - TOTAL594.74 €**

PARTICIPATIONS AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2013-2014 DU RPI PUBLIC ST JEAN SUR COUESNON

Le conseil accepte de participer aux charges de fonctionnement des enfants de Billé scolarisés à l'école publique de St Jean sur Couesnon pour l'année 2013-2014.

- **Ecole publique de St Jean su Couesnon :**
2 enfants en maternelle x 1 344.60 € = **2 689.20 €**

PARTICIPATIONS AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2014-2015 ECOLE PUBLIQUE LECOUSSE

Le conseil accepte de participer aux charges de fonctionnement des enfants de Billé scolarisés à l'école publique de LECOUSSE pour l'année 2014-2015.

- **Ecole publique de Lécousse :**
1 enfant en primaire x 354.70 € = **354.70 €**

ECLAIRAGE PUBLIC DE L'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

Le SDE a transmis une proposition pour la rénovation de l'éclairage public dans le cadre des travaux de l'aménagement du bourg. Les travaux sont estimés à 63 000 € HT et subventionnés à hauteur de 73.5% (46 305 €), soit un coût réel pour la collectivité de 16 695 € HT.

Le Conseil accepte la proposition.

AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG : SOLLICITATION SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR DES AMENDES DE POLICE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Le projet de l'aménagement du bourg arrivant au stade de l'avant-projet, il convient de solliciter les subventions et de constituer les dossiers. Le conseil valide le plan de financement présenté.

AMENAGEMENT CENTRE BOURG TRANCHE 3 - PLAN DE FINANCEMENT			
Bénéficiaire Intitulé		COMMUNE DE BILLE - 35133 AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG TRANCHE 3	
DÉPENSES (ESTIMATIF)		RESSOURCES (ESTIMATIF)	
Nature	Montant HT	Origine	Montant
Dépenses		Aides publiques	
Travaux	331 675.00 €	Etat : DETR	35 000.00 €
Assainissement EP EU	148 425.00 €	Réserve Parlementaire	10 000.00 €
Eclairage public	63 000.00 €	SDE Eclairage public	46 306.00 €
Prestations intellectuelles (études...)		Conseil Général	
- Architecte	19 011.96 €	FST	50 000.00 €
- Complément topographique	980.00 €	Enrobés	10 000.00 €
<i>Sous-total Prestations intellectuelles : 20 900.75 €</i>		Amendes de Police	5 000.00 €
		Fougères Communauté	123 845.00 €
		- FDC 2013	58 632.00 €
Autres dépenses		- FDC 2014	65 213.00 €
- frais de presse	345.00 €	Autofinancement sur dépenses	
		- fonds propres	283 285.96 €
TOTAL GÉNÉRAL	563 436.96 €	TOTAL GÉNÉRAL	563 436.96 €

CONTRAT DE MAINTENANCE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Le contrat de maintenance avec l'entreprise GUERIN pour chauffage/ventilation/Chaudières des bâtiments communaux arrive à son terme.

Après analyse des diverses propositions reçues, le conseil municipal retient l'entreprise GALLE pour 3 289.50 € HT, soit 3 947.40 € TTC.

RYTHMES SCOLAIRES : DECISION D'INSTAURATION DE TAP RENTREE 2015-2016

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la décision de la Directrice du RPI de passer aux rythmes scolaires sur 4,5 jours à partir de la rentrée 2015.

Suite à une concertation avec l'ensemble des conseillers des 3 municipalités de Billé, Combourtillé, Parcé, il a été décidé d'un commun accord de procéder à une mise en place de temps d'activités périscolaires pour cette même rentrée.

Pour ce faire, il a été décidé de constituer un Comité de Pilotage comprenant 2 membres de chaque conseil municipal et 1 tierce personne intéressée au projet pour chaque commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- valide l'instauration de TAP à partir de la rentrée scolaire de 2015-2016 ;
- désigne M. Thierry GODARD et Madame Alexandra ORY, membres du conseil municipal de Billé et Madame Stéphanie MARIN, Présidente du CLSH, en tant que membres du Comité de Pilotage pour la commune de Billé ;

QUESTIONS DIVERSES

Devis retenu pour réparation moteurs cloches Eglise pour un montant de 4 318.58 €, soit 5 182.30 € TTC

La Commission « Voirie » se réunira le vendredi 23 janvier 2015 à 14h pour recenser les travaux à effectuer sur la voirie pour l'année 2015

La séance est levée à 21h00

Prochain conseil : le jeudi 12 février 2015 à 20h30
Salle du Conseil de la Mairie